

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Broncquart en vue de la pose d'un chapiteau à l'occasion de la brocante organisée par l'Amicale du Personnel de la Ville de Lumbres le Dimanche 21 Juillet 2024,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Broncquart sera interdit **du Vendredi 19 Juillet 2024 à 8h00 au Dimanche 21 Juillet 2024 à 20h00.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le Président de l'Amicale du Personnel de la Ville de LUMBRES.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté des Brigades de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Monsieur le Président de l'Amicale du Personnel de la Ville de LUMBRES,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 15 Juillet 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **15 JUIL. 2024**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une Braderie Brocante organisée par l'Amicale du Personnel des Collectivités de la Ville de Lumbres doit avoir lieu le **DIMANCHE 21 JUILLET 2024**,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation interrompue le **Dimanche 21 Juillet 2024 de 06 H 00 à 18 H 00**, *Rue Broncquart, Rue Henri Russel et Rue Anatole France.*

Il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville) en bas de la Rue Broncquart, au carrefour de la Rue Anatole France / Rue François Cousin, au carrefour Rue du 11 Novembre / Rue Henri Russel, au carrefour Rue Henri Russel / Rue Robert Dufour, au carrefour Rue Henri Russel / Résidence Trézéguet et Rue Henri Russel à partir du Garage Pouchain.

Article 2 : La circulation sera interdite *Rue du 11 Novembre* dans sa partie comprise entre le carrefour avec la *Rue Robert Dufour* et celui avec la *Rue Broncquart*.

Article 3 : La circulation sera déviée par la *Rue du 11 Novembre, Rue du 8 Mai, Rue François Cousin, Rue Jean-Baptiste Macaux, Rue Pasteur* et *Rue Victor Hugo*.

Article 4 : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités des parties concernées.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de LUMBRES,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de LUMBRES,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,
- Monsieur le Président de l'Amicale du Personnel de la Ville de LUMBRES,
Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 15 Juillet 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le 15 JUIL. 2024